

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MESNAY

Séance du 14 Octobre 2015

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Conseillers absents : Séverine VIE : pouvoir donné à Pascal DROGREY
Denis CLERC : pouvoir donné à Alain LABBEZ.

Date de convocation : 7 octobre 2015

Secrétaire de séance : M. Etiévant

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'ajout à l'ordre du jour des thèmes suivants :

- Facturation frais honoraires expert pour maison en péril rue de l'huilerie
- Acquisition terrain rue Bardenet

Ordre du jour :

Le Maire donne lecture du compte rendu du conseil du 2 septembre 2015, approuvé à l'unanimité.

1. Décisions modificatives

Dépenses investissement

Compte 204172 (chapitre 204)	+ 15 910 €
compte 238 (chapitre23)	+1 642 €
Compte 238 (chapitre 23)	+ 779 €
Compte 2313 (chapitre 23)	+ 7 889 €
compte 21318 (chapitre21)	- 18 000 €
Compte 2116 (chapitre 21)	- 779 €
Compte 2116 (chapitre21)	- 7 441 €

Dépenses fonctionnement

Compte 678 (chapitre 67)	+ 1650 €
--------------------------	----------

Recettes fonctionnement

Compte 7788 (chapitre77)	+ 1650
--------------------------	--------

opération SIDEK

Dépenses investissement

Compte 21538 (chapitre 041)	+ 2190 €
-----------------------------	----------

Recettes investissement

Compte 238 (chapitre 041)	+ 1642 €
Compte 1328 (chapitre 041)	+ 548 €

2. Délibération pour ouvrir une ligne de trésorerie

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ouvrir une ligne de trésorerie de 80 000€ pour nous permettre de rembourser le prêt relais souscrit dans le cadre des travaux rue Bardenet

3. Délibération AD'AP (accessibilité mairie)

Le Conseil Municipal autorise le maire à présenter la demande de validation de l'agenda AD'AP (accessibilité mairie, église) qui sera adressée à la préfecture.

Une commission spécifique à l'accessibilité a dû être créée, elle se compose des membres de la commission travaux.

4. Délibération transfert POS à la CCAVV

Le Conseil Municipal accepte de transférer la compétence « élaboration, approbation, modification révision et suivi des documents de planification PLU intercommunal compris » à la Communauté de Communes. Le transfert prendra effet quand le PLUI sera établi et approuvé par la préfecture, ce qui nous permet de bénéficier de notre POS pendant l'étude jusqu'à la finalisation du PLUI.

5. Délibération du plan d'aménagement de la forêt

Après avoir pris connaissance du projet de révision par l'ONF, Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un nouveau projet d'aménagement de la forêt communale pour une durée de 20 ans. Ce nouveau projet reste dans la continuité de l'actuel aménagement qui consiste à optimiser la gestion de la forêt.

6. Facturation honoraires d'expert au propriétaire de la maison en péril rue de l'huilerie

Le conseil municipal décide de facturer les frais d'honoraires s'élevant à 2 817 € aux propriétaires.

7. Acquisition terrain Viganoni

Le conseil municipal décide d'acquérir un terrain situé devant les entreprises VIGANONI, et Martin Faudot afin de créer un accès au poste de refoulement pour un montant de 2000€. Les frais d'arpentage et d'acte seront aussi à la charge de l'acquéreur.

8. Prix de l'affouage 2016

Le conseil municipal décide l'augmentation d'un euro soit 4 € le stère en 2016.

9. Délibération taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux fixé à 2 %.

10. Délibération loyer école MONTESSORI.

A compter du 1^{er} janvier 2016, le loyer passera à 350 € par mois afin d'atteindre les 500 € en 2020 prévu par le bai.

1

11. Délibération bail de chasse 2016

Le conseil Municipal fixe le bail à 300 € par an.

10. Logement communal

Un appartement communal type F2 ou F3 est disponible pour plus de renseignements contacter la mairie.

11. Questions diverses

→ Suite au passage de l'APAVE (sécurité bâtiments) le Maire informe le conseil municipal que la chaufferie de l'église doit être équipée d'un coffret d'alimentation et d'un interrupteur différentiel 30 ma afin d'être aux normes : coût 570 € HT.

-> Demande de participation financière du Pudding Théâtre : afin d'obtenir une subvention de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) pour leurs futurs projets la participation des communes reste indispensable. Le montant ainsi demandé est de 1.50 € par habitant. Le conseil municipal vote : 8 contre, 4 pour et 3 abstentions vu la restriction des finances.

→ Lecture des courriers

- de Mme Collard qui ne souhaite pas que les cloches s'arrêtent la nuit et nous informe de problèmes d'incivilité sur leur propriété lors de locations de la salle fêtes.
- De Mme Maubey nous sollicitant pour réparation de dalles au cimetière communal.

Fin de séance